

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

DE LA BRANCHE
DES COMMERCE DE GROS



Soutenir les **AIDANTS** dans les entreprises de la branche des Commerces de gros

Pourquoi la branche a choisi cette action ?

Le sujet des aidants concerne
11 millions de français.

La branche a souhaité proposer
un accompagnement pratique
et tangible quelle que soit leur
situation, pour réduire le temps
passé face à la multiplicité
des acteurs et des démarches
à accomplir.

Les actions de prévention
sont financées grâce au fonds
social mis en place dans la
branche. Seules les entreprises
entrant dans le champ de la
mutualisation du régime
peuvent en faire bénéficier
leurs salariés non-cadres.



prev&care

Présentation du partenaire

Prev&Care informe, coordonne et met
en place des solutions pour les
personnes en perte d'autonomie.

- Donner aux entreprises les moyens
d'accompagner leurs salariés-
aidants.
- Faire que le parcours de soin des
aidants et des aidés ne soit plus
jamais un parcours du combattant.

J'accède aux dispositifs de prévention et de solidarité pris en charge pour les salariés non-cadres



[https://univers.
malakoffhumanis.com/
commerces-de-gros-des-prev](https://univers.malakoffhumanis.com/commerces-de-gros-des-prev)

Descriptif du service et des prestations proposées

Ce service s'adresse au salarié, non cadre, aidant de son conjoint, de son enfant, d'un proche ou d'un parent fragilisé par la maladie, le handicap ou la perte d'autonomie.

Le salarié a accès à un dispositif d'assistance proche aidant de Prev&Care via une **plateforme web sécurisée / application**.

Ainsi, le salarié peut prendre un rendez-vous avec un conseiller dédié par téléphone pour :

- Évaluer les besoins de l'aidant et de l'aidé.
- Proposer un plan d'aide complet en 24 heures.
- Aider aux démarches administratives et financières.
- Proposer des prestataires de confiance rigoureusement sélectionnés.
- Mettre en place la mission d'aide, la coordonner et la superviser dans le cadre du premier mois (mois pendant lequel les besoins sont les plus importants. Si la situation et les besoins perdurent pour les mêmes motifs, l'accompagnement perdure également).

À noter que les prestations réalisées dans le cadre de la mission (exemple : installer des barres de maintien mural) seront à la charge du salarié.



Une initiative des partenaires sociaux de la branche des Commerces de gros

